



Prime pour l'achat d'un vélo : une bonne mesure.

L'AssoV'Lô se félicite de la décision de l'agglomération d'accorder une prime de 200 euros pour l'achat d'un VAE (vélo à assistance électrique). Il s'agit là d'une mesure adaptée à notre territoire particulièrement vallonné, avec une population dispersée.

Cette prime envisagée dans un premier temps par la mairie au profit des St-Lois est ainsi proposée à tous les habitants de l'agglomération. C'est une excellente nouvelle car les personnes qui habitent en périphérie ou dans les communes rurales sont celles pour qui les déplacements quotidiens sont les plus longs.

Dans cette période de réchauffement climatique, l'AssoV'Lô considère qu'il faut inciter les habitants à délaissier leur voiture pour les déplacements de 8 km et moins et privilégier les déplacements doux.

Pour 2020, l'agglomération limite son dispositif à l'achat des 50 premiers vélos. L'association espère une montée en puissance pour 2021 et si des critères devaient être définis, elle rappelle son objectif :

«qu'il s'agisse de nos demandes pour les VAE mis en location ou pour cette prime à l'achat, l'objectif de notre association est le même : les modalités retenues doivent encourager et accompagner celles et ceux qui sont prêts à utiliser leur vélo sur le territoire Saint-Lois, pour se rendre au travail, pour faire leurs courses, pour leurs déplacements vers les lieux de loisirs...».

Saint-Lô le 16/12/2020

En savoir plus :

Les personnes dont le revenu fiscal est inférieur à 13 489 € peuvent cumuler cette aide de 200€ de l'agglomération avec celle de l'état, 200€ également

Voir le site de l'agglomération : <http://www.saint-lo-agglomeration.fr/une-prime-pour-lachat-dun-vae>